

*Service du renseignement de sécurité*

**M. Lambert:** Monsieur le Président, dans ce cas je voudrais conserver la parole pour continuer à parler de cette question. Je sais ce qu'il en est des arguments supplémentaires. Certes, j'ai déjà soulevé la question, mais, franchement, j'estime que la situation n'est pas satisfaisante.

**M. le vice-président:** La présidence prend bonne note des observations du député. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) veut-il prendre la parole sur le même rappel au Règlement?

**M. Dick:** Oui, monsieur le Président. Je ne trouve pas raisonnable qu'il faille une heure et vingt minutes pour s'assurer que quelque chose a été imprimé. Je me suis rendu au service des documents parlementaires, l'endroit d'où l'on achemine tout ce qui est imprimé et j'ai constaté que les procès-verbaux des trois séances du 7 juin, les séances n° 38, n° 39 et n° 40, ainsi que la séance n° 41 du 8 juin 1984, ne sont pas imprimées. Par conséquent, la documentation n'est pas disponible. La question est de savoir s'il existe une version provisoire de cette documentation. Je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que le cas échéant, il s'agirait du texte des interventions brutes qui ont été prononcées au comité. C'est-à-dire que rien ne serait traduit et que, de ce fait, nous ne saurions nous en servir à la Chambre. Par conséquent, les preuves présentées au comité ne sont pas disponibles et je ne vois pas comment nous pouvons continuer le débat.

Une heure et vingt minutes est plus qu'il n'en faut. Pourriez-vous prendre une décision, monsieur le Président?

**M. le vice-président:** Je ne voudrais pas, bien entendu, commenter les faits que vient d'avancer le député, sauf pour dire que j'accepte sa déclaration. Néanmoins, il n'en demeure pas moins que nous devons préparer, rédiger puis vérifier la décision et que, d'après mes renseignements, cette question est toujours en souffrance.

Le député de Regina-Est (M. de Jong) veut-il prendre la parole sur le même rappel au Règlement?

**M. de Jong:** Oui, monsieur le Président. Je voudrais rappeler que les deux députés qui ont pris la parole sur ce rappel au Règlement ont déclaré qu'en présentant cette mesure législative alors que la documentation n'est pas complète, le gouvernement a fait preuve de négligence. Je n'ai pas participé aux travaux du comité, mais je tiens néanmoins à prendre part au débat. Je veux avoir la possibilité d'examiner le compte rendu des délibérations du comité, de prendre connaissance des témoignages qui y ont été entendus, des questions qu'on y a posées et des raisons pour lesquelles le gouvernement est d'accord pour certains articles et contre d'autres, et ce afin d'être en mesure de préparer convenablement mon intervention à la Chambre. Nous n'avons certainement pas entendu le point de vue des ministériels. Je suis très curieux de connaître leur raisonnement. Sans le compte rendu de ces délibérations, je ne saurai me préparer intelligemment pour ce débat. Je vous exhorte, monsieur le Président, à faire en sorte que les comptes rendus de ces débats soient mis à la disposition de tous les députés dans les plus brefs délais.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même propos. Il existe, à mon avis, une autre

difficulté que l'on n'a pas encore signalée. En effet, le comité a siégé jour et nuit et il a été assujéti à des directives très sévères concernant le temps dont il disposait; il a en outre examiné un très grand nombre d'articles lors des journées pour lesquelles les comptes rendus n'ont pas encore été imprimés. Si j'ai bien compris, cet état de choses est grave en ce qu'il empêche les députés de traiter en toute connaissance de cause des questions au fur et à mesure qu'elles sont soulevées. Comme je l'ai déjà rappelé, nous pourrions obtenir la première version, laquelle n'a pas encore été traduite. Le député de Lévis (M. Gourde) s'était assoupi pendant la majeure partie des délibérations. Je sais qu'il voudra prendre connaissance de ce qui a été dit lors de ces séances. J'espère que très bientôt, monsieur le Président, nous aurons la possibilité de faire traduire et imprimer convenablement les procès-verbaux de ces délibérations fort importantes.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je n'ai qu'une ou deux remarques à faire au sujet de la question qu'a soulevée mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel est un ancien président de la Chambre des communes et un éminent parlementaire d'expérience. Nous le tenons tous en haute estime. Il a fait, à mon avis, une objection fort valable en arguant qu'on avait porté atteinte au privilège de la Chambre et au sien, à titre de parlementaire, en les empêchant d'assumer leurs responsabilités.

Je veux simplement épouser officiellement le point de vue du député d'Edmonton-Ouest, surtout compte tenu du fait qu'il y a eu un précédent d'établi, comme nous l'apprenons dans le compte rendu textuel des délibérations, un précédent que je n'accepte pas; il s'agit en fait d'une décision arbitraire qui a été prise par le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, d'une décision unilatérale en vertu de laquelle il a limité les délibérations. On ne devrait pas devoir débattre à la Chambre des communes un projet de loi aussi lourd de conséquences pour la majorité des Canadiens, sous la menace d'une motion d'attribution de temps. Cela dit pour souligner le fait que sous quelque couvert que ce soit—et je ne mets pas en cause la motivation du Président qui est un député honorable et distingué—l'attribution de temps est toujours une mesure regrettable. C'est une tentative pour faire obstacle à un débat libre et sans entraves sur un projet de loi, en particulier lorsqu'il s'agit de la sécurité nationale. Ce procédé est inacceptable au sein d'une société libre et démocratique. Il en a été question au cours du débat et mon collègue d'Edmonton-Ouest a demandé à juste titre d'avoir en main tous les documents pertinents afin que nous puissions étudier le texte de loi qui nous est proposé de même que certaines propositions d'amendement faites par les députés des deux partis d'opposition.

Je ne monopoliserai pas davantage le temps de la Chambre, si ce n'est pour dire que j'appuie fermement et sans équivoque l'argument très opportun que mon collègue d'Edmonton-Ouest a évoqué. J'espère que la question sera éclaircie avant que le débat ne reprenne au cours de la journée, demain.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.